

Contrôle

Paris, le 14 Mai 1919.

588^h

1/19

Monsieur le Conseiller Fédéral,

En ce qui concerne le Vorarlberg, je vous remercie des renseignements que m'apporte votre lettre politique N° 111 du 12 de ce mois.

Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette question soit avec M. Dutasta, soit avec M. Henri White, Délégué américain à la Conférence de la Paix; ce dernier m'a dit que la frontière occidentale de l'Autriche n'a pas encore été fixée par la Commission mais que cette question sera abordée un de ces tout prochains jours. Quant à l'Ambassadeur de France à Berne, il déclare que "si la Suisse veut le Vorarlberg" il faut qu'elle manifeste bientôt son intention, parce que les Délégués autrichiens arrivent ce soir même à Saint-Germain-en-Laye.

Au Département Politique Suisse,
Division des Affaires Etrangères,

B E R N E .

Je ne me rends pas très bien compte
 quelle va être la procédure qu'adoptera le Conseil
 Fédéral en présence du vote exprimé par le 80 % de
 la population en faveur d'une réunion à la Suisse.
 Le Ministre de la Confédération à Paris sera-t-il
 chargé d'une démarche plus positive que ce ne fut le
 cas jusqu'à présent où il avait pour instructions
 de faire part, dans de simples conversations, de l'at-
 titude que le Conseil Fédéral entendait observer
 jusqu'au plébiscite? Ou bien le Vorarlberg va-t-il
 faire exprimer directement à la Conférence son désir
 de devenir un canton suisse? En tout état de cause,
 il me semble absolument indiqué que le Gouvernement
 suisse déclare maintenant quelle est sa ligne de con-
 duite après le plébiscite, parce que nous n'avons
 pas beaucoup de temps devant nous si les pourparlers
 de paix commencent d'ici à quelques jours.

Je me permets de vous signaler spécia-
 lement que l'art. 80 des conditions de paix prévoit
 expressément que "l'Allemagne reconnaît et respectera
 strictement l'indépendance de l'Autriche dans les
 frontières fixées par le Traité comme ^{inaliénable} et ce n'est
 du consentement du Conseil de la Société des Nations."

Veillez agréer, Monsieur le Conseil-
 ler Fédéral, l'hommage de mon respect.